

Compte Rendu du conseil municipal du 3 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à vingt heure et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

Présents : Stéphanie COULOMB , Arlette DARBAS, Eric ARAUJO , Thierry BONCOURRE, Serge DUPRAT, Claude MAZIERES

Absents /Excusés: Patricia SISTAC, Philippe BONIFAS, Mathieu FORMOSA

Pouvoirs : Mr Philippe BONIFAS a donné pouvoir à Mr Thierry BONCOURRE
Mr Mathieu FORMOSA a donné pouvoir à Mme Stéphanie COULOMB

Secrétaire : Thierry BONCOURRE a été nommé secrétaire de séance

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2018

Monsieur le maire demande à l'assemblée s'il existe des remarques afin de les noter et les voter . Arlette DARBAS souhaite avoir le compte rendu avec les modifications apportées. Claude MAZIERES précise que le compte rendu rectifié du 23 mai n'a pas été envoyé ; les propositions des comptes rendus envoyés le 1er juin ne sont que des propositions.

Monsieur le maire informe que les modifications ne se font pas sur le compte rendu du 23 mai, mais sur le compte rendu du 5 juillet. Le compte rendu du 23 mai restera le même et les modifications seront apportées sur le compte rendu du 3 octobre. Arlette DARBAS souhaite que les remarques notées dans le compte rendu modifié soit prises en compte. Monsieur le Maire lui demande confirmation que le compte rendu modifié a été fait par ses soins.

Arlette DARBAS et Claude MAZIERES votent contre. Les membres restants votent POUR

2 – Approbation du compte rendu du conseil du 5 juillet 2018

Monsieur le Maire demande s'il existe des modifications afin de les noter ce jour. Pas de remarques

Arlette DARBAS vote contre et Claude MAZIERES s'abstient. Les élus restants votent POUR

3 - Délibération sur la demande de subvention exceptionnelle à l'Association Patrimoine à l'occasion de la Foire Artisanale

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire souhaite préciser que toute demande de subvention est apportée par des conditions ; Etant donné que les conditions de l'association Patrimoine sont requises, Monsieur le maire ne comprendrait pas que la subvention ne soit pas approuvée . Monsieur le maire souligne être conscient des griefs envers les dirigeants. Cependant, les griefs n'ont rien à voir avec l'association.

Thierry BONCOURRE prend la parole en indiquant d'une part, qu'une subvention n'est pas un dû et, qu'autre part, elle n'est pas reconductible. Il précise qu'une subvention est faite pour « aider ». Or, il se trouve que l'Association Patrimoine a suffisamment de fonds pour

faire cette foire artisanale sans devoir passer par une subvention. Thierry BONCOURRE appuie le fait que l'Association Patrimoine a un « compte en banque suffisant pour organiser cette foire ». Il précise que lorsqu'un achat doit être fait, il est fait par la commune, comme par exemple, l'achat du sapin de Noël.

Arlette DARBAS demande si le sapin n'est pas pour la commune ?

Thierry BONCOURRE répond : « C'est l'association Patrimoine qui est allé le chercher et a demandé à la commune de le régler alors qu'elle pouvait très bien le payer »

Arlette DARBAS insiste sur le « sapin de Noël » et Thierry BONCOURRE argumente sur l'argent public et la subvention.

Le débat entre Arlette DARBAS et Thierry BONCOURRE est stoppé par Monsieur le Maire qui demande de débattre sur la subvention de l'association. Il demande s'il existe des questions sinon l'assemblée passe au vote .

Claude MAZIERES intervient pour apporter un complément d'information : « il n'est pas possible de revoter l'attribution de cette subvention et souhaite en donner les raisons. »

Monsieur le maire intervient en soulignant que c'est à la demande de la préfecture.

Claude MAZIERES précise « qu'il existe des textes dans tous conseils municipaux. Quand une subvention n'a pas été positive donc nulle car il n'y avait pas de positif c'est à dire que ce n'est pas un vote ou un ballottage. On attribue ou on n'attribue pas. Elle n'a pas été attribuée. »

Intervention de Monsieur le Maire qui indique s'être déplacé à la préfecture avec Serge DUPRAT afin d'avoir un avis sur le résultat du vote.

Reprise de Claude MAZIERES : Dans la mesure où il n'y a pas eu de modifications de la part de la demande de l'association ou que vous ou nous, la commune n'a pas émis de modifications vis à vis de la demande : c'est négatif : c'est la loi – La préfecture peut dire ce qu'elle veut. ». Claude MAZIERES suppose que la Préfète a supposé que la subvention voulait être attribuée.

Monsieur le maire et Serge s'interposent en expliquant que le jour du déplacement en sous préfecture, on leur avait répondu qu'il y avait deux à deux donc il fallait revoter.

Claude MAZIERES n'est pas d'accord et se propose » de la rencontrer afin qu'il lui explique et qu'elle comprenne ». Il rajoute : « dans tous les cas le vote est nul car il n'y avait pas le quorum. Il y avait le quorum de présents mais pas le quorum de votants. Les élus qui se sont retirés et qui se sont abstenus : faites les comptes... c'est la loi. Il n'y avait pas le quorum pour voter. »

Monsieur le Maire insiste que la préfète a étudié la question.

Claude MAZIERES se moque que la préfète l'ait vue. Il insiste sur le fait qu'il n'y avait pas le quorum et il faut lire les textes

Monsieur le maire réagit en indiquant que ce n'est pas la peine de voter si ce n'est pas la

loi .

Monsieur le Maire arrête le débat et signale que la subvention ne sera pas votée

4 - Délibération sur l'approbation du rapport de la CLECT et de l'évaluation des charges transférées des compétences Voirie et Jeunesse (actualisation)

Monsieur le Maire informe le conseil que les élus ont été destinataires des documents. Il demande s'il existe des questions.

Pour la voirie : ce sont les chemins qui sont devenus intercommunaux (station d'épuration, déchetterie...). Il faut délibérer même si la commune de Puydaniel n'est pas concerné. Il souligne que nous aurions pu mais coût trop élevé (chemin de ferret) 800 € par an demandé par la communauté pour uniquement y placer des cailloux. Pas de compétence jeunesse non plus.

voter à l'unanimité

5 - Délibération sur la détermination des compétences facultatives de la CCBA

Pas de délibération à prendre suite au mail de la communauté de communes

6 - Délibération sur le projet de l'impasse du Presbytère

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la vente ou pas de cette impasse.

Monsieur le maire émet l'hypothèse de la mise en vente aux propriétaires à un prix « modique » mais le bornage serait à la charge des propriétaires.

Thierry BONCOURRE propose de le céder à l'Euro symbolique mais les frais de bornage sont aux frais des acquéreurs

Stéphanie COULOMB approuve la proposition à l'Euro symbolique.

Eric ARAUJO : Vue la superficie et le peu d'intérêt pour la commune, il approuve la proposition à l'Euro symbolique

Claude MAZIERES n'approuve pas la proposition à l'Euro symbolique car dans la vie rien n'est gratuit. Il propose de le vendre mais pas à l'Euro Symbolique.

Thierry BONCOURRE précise que les propriétaires payent déjà une petite part des impôts car c'est un bien communal

Serge DUPRAT approuve la proposition de Claude MAZIERES. Il pense qu'il faut définir un prix correct . De plus , leur maison peut, peut-être, prendre de la valeur.

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Mr BLANC jean, il y a quelques années, sur l'acquisition des riverains

Arlette DARBAS fait la même remarque que lors du dernier conseil, à savoir qu'il fallait régler le problème avec le propriétaire qui dépose des déchets et qui s'étale. Elle s'oppose à la vente aux propriétaires.

Monsieur le Maire passe aux votes :

1 – Vente : Arlette DARBAS est CONTRE ; Stéphanie COULOMB s'abstient ; 6 POUR

2 – L'Euro symbolique :

- Stéphanie COULOMB s'abstient,
- Arlette DARBAS, Claude MAZIERES, Serge DUPRAT, Eric ARAUJO et Jean-Claude BLANC votent CONTRE
- Thierry BONCOURRE vote POUR

Il restera à définir le prix de vente.

7 - Délibération sur l'emplacement réservé n°6 du PLU

Monsieur le_maire procède à la lecture du courrier de la famille COLA concernant la parcelle C 24 d'une superficie de 300 m2. En effet, cette parcelle est concernée par un emplacement réservé. Cette famille met en demeure la mairie **soit** acquérir cette bande au prix de 12 000 € **soit** lever l'emplacement réservé.

La famille COLA vend la ferme et le notaire les a alerté sur cet emplacement réservé.

Thierry BONCOURRE explique qu'à l'époque cet emplacement réservé avait été noté pour élargir la route.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Claude MAZIERES s'interroge sur d'autres emplacements réservés

Monsieur le Maire confirme la présence de 6 emplacements réservés.

Levée de la préemption votée pour à l'unanimité

8 - Délibération sur le tracé d'une canalisation de gaz naturel TEREGA (ex TIGF) et signature d'une convention instituant une servitude de passage

Mosieur le Maire explique que TEREGA (anciennement TIGF) vont passer dans les champs à côté de la station d'épuration. TEREGA demande l'autorisation de traverser cette voie communale inexistante à ce jour car travaillé par un agriculteur.

Vote pour à l'unanimité

9 - Délibération sur du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Il sollicite l'assemblée pour d'éventuelles remarques.

Claude MAZIERES s'interroge sur la turbidité de l'eau qui n'est pas bonne

Thierry BONCOURRE explique que cette turbidité dépend de certains jours. L'usine se situe entre l'hers et l'Ariège. La prise de l'eau sur l'hers est meilleure que celle de l'Ariège. L'ariège est bien plus polluée que l'Hers. De plus, l'Hers est alimenté par le lac de Montbel.

Claude MAZIERES s'interroge sur l'éventuel débat du prix de l'eau

Thierry BONCOURRE : Le prix de l'eau est 1,46 € ttc. Suite à la fusion des 3 syndicats , le prix du siega était à 1,38 € et le siecha était plus élevé. Il fallut se mettre au même niveau donc le prix de l'eau a augmenté.

Claude MAZIERES remarque le problème des fuites.

Thierry BONCOURRE répond que le pourcentage des fuites a baissé

Approuvé à l'unanimité

11 - Réflexion sur le centenaire du 11 novembre

Monsieur le maire propose de faire une cérémonie et un cocktail dinatoire

Stéphanie COULOMB informe le conseil de la demande de Martine (Maîtresse des CP) la possibilité que les élèves lisent une poésie ou fasse un poème.

La cérémonie sera aux alentours de 11h45 car il y aura la présence de militaires.

Claude MAZIERES remarque que les 3 anciens combattants du village ne portent pas le drapeau. Mr Albert FLORIAN et Mr Jeannot BLANC

Monsieur le Maire répond

- Patrice BROQUIERE ne vient pas tout le temps ;
- Mr FLORIAN ne souhaite pas porter le drapeau ;
- Seul Serge CALVET le faisait.
- Mr BLANC Jean a des difficultés pour se déplacer.
- Mr CANTAGREL le faisait quand il venait
- Mr VIE ne souhaite pas le porter

Le dépôt de la gerbe est déposé par des anciens ou des enfants.

Cocktail dinatoire approuvé par le conseil.

12 - Réflexion sur les travaux des dégâts d'orage 2018

Possibilité de commencer les travaux qui seront faits par la COLAS. Le montant est élevé. Monsieur le maire souhaite contacter Mr FORMOSA concernant son champ. En effet, les fossés ont été refaits il y a un an et ils sont déjà bouchés par la boue de ce champ.

Dans les travaux, il est prévu un enrochement à la fontaine du virage, côté route, afin que le talus ne s'effondre pas plus.

Mr le maire demande l'autorisation au conseil d'écrire à Mr FORMOSA afin de régler le problème du champ.

Claude MAZIERES s'interroge sur la prise en charge dans le devis. de la buse du pluvial au bas de l'escalier (angle du village)

Monsieur le Maire précise que cette buse n'est pas prévue dans le devis car c'est du privé et ce n'est pas dans le pool routier

Arlette DARBAS intervient en précisant que le pluvial du village se déverse sur un terrain privé. Elle s'interroge sur la responsabilité de l'eau qui s'écoule sur une propriété privée

car c'est l'eau du village.

Monsieur le Maire indique que le problème vient du chemin du cimetière – s'il y avait encore la mare au niveau de la briquetterie, le village n'aurait pas été inondé ou moins.

Arlette DARBAS ne pense pas que la mare soit responsable de ces inondations. Il y a des travaux à faire.

Un débat est engagé sur le problème du talus qui est de la terre rapportée, sur le champ de la famille Formosa.

Le conseil finalise en donnant son accord sur le principe du courrier et de se rapprocher de la ccba

Claude MAZEIRES informe le conseil des travaux à la fontaine delbuc suite aux orages. Le pont est cassé. Le petit pont en brique a bougé mais il est encore là – beaucoup de briques sont visibles – La buse a été débouchée. A rencontré Joël Cazajus pour le tracto pelle de la CCBA.

Monsieur le Maire précise que le tracto pelle est prévu mais les engins sont, actuellement, en panne.

13 - Comptes rendus des commission de l'avancement des dossiers

Claude MAZIERES : il manque à brancher la caméra

Serge DUPRAT :

- Le miroir est interdit sur une départementale. Il peut être, uniquement, installé sur un lieu privé
- Attente du devis de la part du service routier concernant la demande de Mr IBANEZ pour la mise en place d'un piétonnier de la côte de Martel vers la Route de Caujac.

Pas d'avancement sur le toit de l'église

Pas d'avancement sur l'accessibilité de la salle des fêtes

Pas de décision sur la maison à colombage. Les informations ont été données au dernier conseil mais il faut prendre une décision. Proposition d'en parler au prochain conseil municipal.

14 - Questions diverses

- Claude MAZIERES fait une remarque sur la mise en place d'une bande blanche « STOP » au sol au niveau de l'intersection chemin du cimetière et avenue des pyrénées. « Cette bande blanche n'est pas conforme. Selon la réglementation routière, depuis février 2018, la bande doit faire 50 cm de large. De plus, lorsque la voie est à double sens et qu'elle fait plus de 5m20, il faut qu'il y est une bande longitudinale perpendiculaire qui fasse un angle droit par rapport à la bande d'arrêt. La bande doit être entre 10 et 20 mètres de long. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il reste de la peinture et que le panneau « STOP » n'est pas obligatoire mais il y aura un. Monsieur le Maire informe que le village est à 30 km/h et qu'il y a les panneaux à chaque entrée de village. Il rajoute que

la bande conforme serait faite. Monsieur le Maire informe aussi que deux marquages au sol « handicapés » seront refaits à la salle des fêtes. Il faudra aussi de la peinture rouge pour peindre les « 30 km/h ».

15 – Informations du Maire

- Collecte des bleuets de France : Commande validée par l'assemblée
- FDTP 2017 : 13 289,70 € - FDTP 2018 : 16868,12 €
- SDIS : Compte Rendu des points défectueux : Changement de la borne au niveau de Mme GALINIER. Echange de précision sur le débit et les moyens d'alimentations.
- Rapport maintenance cloches : travaux à prévoir sur le coffret sécurité et la ligne
- SOBECA : Rénovation de l'éclairage public chemin de ferret en ampoule LED puis rajout d'un candélabre au niveau de chez la famille Postic
- SDEHG : Accord pour 2018 avec 80% de subvention chemin de marsoula et arrière de la salle des fêtes
- Devis porte du secrétariat : Monsieur le Maire donne la parole à Thierry BONCOURRE afin qu'il apporte des précisions (porte avec deux châssis fixes sur le côté avec du vitrage retardateur anti-effraction 1912,50 € HT. Il faudra vérifier le devis sans la pose. Il indique qu'il posera gratuitement la porte.

* Arlette DARBAS demande s'il existe d'autres devis pour comparer

* Thierry BONCOURRE précise que le devis est correct .

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'autorisation de passer la commande: vote à l'unanimité

- Agrandissement de la mairie : Réunion de septembre en mairie avec le CAUE et ATD. Monsieur le Maire indique que sur les conseils de l'ATD et le CAUE, il est recommandé de refaire le dossier (permis de construire, étude..) car le contrat des architectes n'est pas conforme

Un débat démarre sur le choix et le contrôle des architectes. Il faut savoir que l'aide du CAUE et de l'ATD porte sur le conseil administratif uniquement.

- Chapiteau : Monsieur le Maire donne lecture du mail du 20 septembre envoyé par Claude Mazieres concernant le chapiteau. Il est indiqué dans ce mail la disparition de deux fonds du chapiteau. Monsieur le maire insiste et est gêné par le terme « prêter par monsieur le maire » alors qu'il a demandé l'autorisation aux membres présents avant une réunion et a appelé en direct le Maire de GRAZAC. Monsieur le maire affirme que Claude MAZIERES était présent.

* Arlette DARBAS précise qu'il n'y a pas de problème d'autorisation. C'est un problème de barnums de revenus avec deux côtés manquants.

* Claude MAZIERES rajoute que peut être, les côtés auraient remis à d'autres personnes accidentellement.

Eric ARAUJO s'interroge sur le contrôle lors de la récupération des barnums. Existe t'il un protocole de contrôle ?

Il est débattu sur la demande de caution mais aussi sur le retour des barnum contrôlé par

les employés mais aussi par les élus.

Monsieur le maire recontactera le Maire de grazac afin de voir avec lui s'il n'a pas eu de prêt d'autres organismes ou mairies ce jour là.

- Un parking devant l'école a été créé. Il faudrait prévoir l'aménagement d'une barrière
- Le nid de poule au niveau de l'entrée du lotissement saint sernin a été arrangé
- L'assainissement Lotissement Mercié : Les travaux débuteront en janvier 2019
- Il existe une promotion sur les composteurs
- Un camion de compost chez l'entreprise MINATEL a été récupéré et mis à l'arrière de la salle des fêtes. Il est disponible gratuitement aux habitants
- Il manque des pièces au nettoyeur à haute pression :
 - * Serge DUPRAT indique qu'il manque toutes la viseries, le bouton de commande marche/arrêt, le dévidoir, tout l'axe, toutes la viseries sur le moteur.
 - * Claude MAZIERES va rechercher.

Un débat s'engage entre Serge DUPRAT et Claude MAZIERES et est arrêté par Monsieur le Maire.

Séance levée à 22h05

BLANC Jean-Claude	Thierry BONCOURRE	Arlette DARBAS	Serge DUPRAT
Eric ARAUJO	Stéphanie COULOMB	Patricia SISTAC (absente)	Mathieu FORMOSA a donné pouvoir à Stéphanie COULOMB
Claude MAZIERES	Philippe BONIFAS a donné pouvoir à Thierry BONCOURRE		